



LE MOT DU MAIRE

Salviniens, Salviniennes,

Mon rôle de Maire n'est pas seulement de gérer le quotidien pour le rendre meilleur.

Cela est bien sûr essentiel, mais c'est aussi de vous faire partager une vision, de donner un cap et de nous projeter dans l'avenir.

Bousculer les idées reçues, les préjugés, les appréhensions et parfois même les consciences.

Bousculer pour basculer dans un temps nouveau, dans lequel il faut inscrire notre village, pour qu'il continue à grandir, pour le rendre toujours plus beau, toujours plus vivant.

Je tiens aujourd'hui à exprimer mon respect et mes remerciements aux bénévoles, au conseil municipal, aux associations, pour la qualité de leur travail et leur investissement, qui ont permis d'entretenir, de fleurir ou de décorer notre village ; sans oublier l'ensemble de la population pour l'effort collectif.

Nous avons tous un rôle essentiel.

Nous allons continuer à vous solliciter et à encourager toutes les initiatives que nous pourrions partager.

Chacun le sait, la crise sanitaire et les contraintes économiques qui pèsent sur les collectivités locales rendent la tâche de vos élus de plus en plus difficile.

C'est pourquoi nous nous devons d'être inventifs et dynamiques.

Notre commune Souvigny de Touraine vit au rythme de ceux qui la font vivre chaque jour. C'est l'action de tous qui la rend agréable, active et solidaire !

Je vous souhaite une bonne lecture.

Bien à vous.

Frédéric SAROUILLE

**DANS CE
NUMERO**

Actualités

Nos Associations

**Que prévoyons-
nous en ce début
d'année**

Infos pratiques

10 et 24 avril



12 et 19 juin

Pour préparer les élections Présidentielles puis Législatives 2022, une refonte électorale aura lieu prochainement.

Chaque électeur va donc recevoir une nouvelle carte (fin mars-début avril).

✓ **Pour les électeurs déjà inscrits** sur liste électorale, mais qui auraient déménagé dans la commune, merci de bien vouloir adresser à la mairie un mail signalant votre nouvelle adresse, accompagné d'un justificatif de domicile.

✓ **Pour les personnes non encore inscrites**, et qui souhaiteraient l'être, il est possible d'effectuer la démarche

avant le 4 mars 2022 :

en mairie à l'aide du formulaire cerfa n° 12669*01 (obtenu en mairie ou sur Internet), accompagné d'une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport et d'un justificatif de domicile.

avant le 2 mars 2022

sur le site internet du ministère de l'intérieur :
<https://www.demarches.interieur.gouv.fr>

✓ **Les jeunes atteignant l'âge de 18 ans en 2022** sont inscrits automatiquement sur la liste électorale de la commune indiquée lors du recensement citoyen. Si vous avez déménagé depuis votre recensement et que vous voulez voter dans votre nouvelle commune, vous devez vous inscrire auprès de votre nouvelle mairie. Vous pouvez faire cette demande tout au long de l'année. Mais si vous voulez voter dans votre nouvelle commune lors de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022, vous devez faire cette demande **avant une date limite** (voir ci-après).

La situation varie selon la date d'anniversaire puisque, pour voter, il faut avoir 18 ans révolus, ce qui signifie que si :

- Votre 18e anniversaire est au plus tard le 4 mars 2022 : Vous pourrez voter lors des 2 tours de l'élection, à condition d'être inscrit d'office suite au recensement ou si vous effectuez votre demande d'inscription en mairie avant le 4 mars 2022 .
- Votre 18e anniversaire est du 5 mars au 9 avril 2022 : Vous pourrez voter lors des 2 tours de l'élection si vous avez été inscrit d'office suite au recensement ou si vous adressez une demande d'inscription en mairie avant le 31 mars 2022
- Votre 18e anniversaire est du 10 au 23 avril 2022 : vous pourrez uniquement voter lors du Second tour de l'élection présidentielle, le 24 avril et vous avez jusqu'au 31 mars 2022 pour effectuer votre démarche d'inscription en mairie si vous n'êtes pas inscrit d'office.
- Votre 18e anniversaire est après le 23 avril 2022 : Vous ne pouvez pas voter pour l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022, mais peut-être pour les Législatives des 12 et 19 juin 2022.

SURVOL DES LIGNES ÉLECTRIQUES



Dans le cadre de son programme d'entretien des ouvrages électriques, le distributeur d'énergie électrique **Enedis** organise chaque année la visite aérienne préventive d'un tiers environ de son réseau 20 000 volts, afin d'améliorer la qualité de la distribution de cette énergie.

Conscient de la gêne qu'un tel survol peut provoquer auprès des habitants et des animaux, Air Touraine vous informe du survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant le territoire de la commune (hors agglomération), du **31 janvier au 4 mars 2022**.

TRAVAUX D'ÉLAGAGE

Enedis procède régulièrement à des opérations d'élagage afin de garantir d'une part, la **sécurité** des personnes et des biens contre les risques liés à la présence de végétation aux abords des réseaux électriques qu'elle exploite et, d'autre part, la **qualité** de la distribution de l'énergie électrique à ses clients.

La société **TEDO** été mandatée pour réaliser ces travaux (pris en charge par Enedis) **dans les six mois à venir**. Pour ce faire, l'entreprise doit également intervenir sur les parcelles privées.

Le traitement des branches coupées et le suivant :

1^{er} cas : la végétation est en domaine privé et le réseau est en domaine public

Les bois et branches coupés sont rangés en bordure de tranchée et laissés à disposition du propriétaire.

2^{ème} cas : la végétation est en domaine privée et le réseau est en domaine privé :

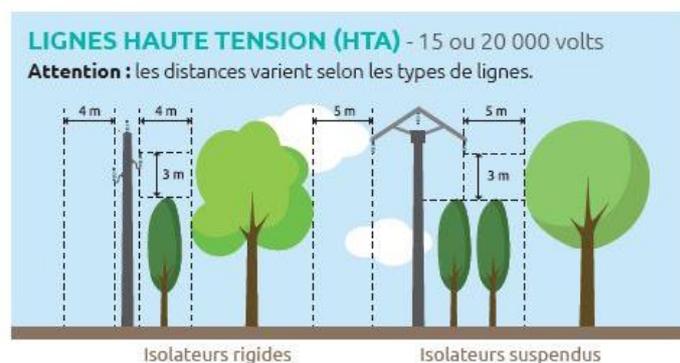
Les bois et branches coupés sont rangés en bordure de tranchée et laissés à disposition du propriétaire.

3^{ème} cas : la végétation est en domaine public :

Les bois et branches coupés sont évacués systématiquement sauf si un accord a été négocié avec la collectivité pour le rangement et l'évacuation.

Rappel des distances minimales de recul de la végétation par rapport au réseau Haute Tension 20kV (HTA).

En aucun cas la végétation ne doit venir en surplomb du réseau :



NOS ASSOCIATIONS



LE CLUB DE L'AMITIÉ

Une invitation vous a été adressée pour vous convier à son assemblée générale, le samedi 26 février à 10 30 h, Salle des Fêtes,

afin de vous présenter le projet "bar associatif" qui est envisagé par la commune (en modifiant ses statuts), permettant ainsi à tous les habitants et amis des communes voisines, quel que soit leur âge, d'y adhérer.



Il a été décidé en Conseil Municipal du 23 février de **créer une nouvelle association** pour porter ce projet qui, nous l'espérons, retiendra votre intérêt. Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre participation

Pour la commission Vie du Village, Martine THEVENIN

MARPA LES 2 AIRES



Cette année encore, nous avons dû nous adapter pour faire face à cette pandémie, sécuriser nos Résidents et veiller à leur santé.

Nous n'avons pas eu à déplorer de malade. Nous remercions le personnel pour leur implication à faire respecter les gestes barrières, tant aux Résidents qu'à leur famille.

Malgré tout, nous avons pu organiser, le 26 décembre, pour les 100 ans de Madame Marie-Louise Lunais, une magnifique fête surprise pour tous.

Au programme : animation musicale et dansante avec le groupe Duo Family Accordéon (Marie-Louise ne s'est pas privée de faire quelques pas de danse), divers gâteaux de la pâtisserie Boulay d'Amboise, accompagnés de vin rosé pétillant de la Cuvée Marie-Louise, des bouquets de fleurs à profusion, et un film retraçant la vie de Mme Lunais (organisé, monté et offert par Mr Toly, résident de la Marpa).

Beaucoup d'émotion et de joie ont rythmé cet après-midi pour le plus grand plaisir de sa famille et des Résidents.



L'année 2021 ayant été un peu morose, nous avons décidé, pour les fêtes de fin d'année, de mettre un peu de joie dans les yeux de tous.

Toute l'équipe s'est impliquée pour créer de belles tables, des animations à hauteur du plus grand plaisir (karaoké et bal), des cadeaux personnalisés. Tous ont apprécié ces petits gestes qui leur ont permis de retrouver une certaine jeunesse et surtout de voir qu'ils n'ont pas été oubliés pour les fêtes de Noël et du nouvel an.

Nous avons donc compensé en 2021 l'arrêt provisoire d'intervenants extérieurs, par plus d'animations internes.

Nous espérons en 2022 reprendre enfin, pour le plaisir de tous, nos activités intergénérationnelles avec l'école qui leur manquent tant. Des projets sont en cours.

Nous organisons le **1er juin à 15 heures un après-midi "Paris Guinguette"** en extérieur, si le temps le permet (en cas de mauvais temps, le spectacle sera reporté à une date ultérieure).

Nous invitons les Souvignaciens-Souvignaciennes à venir participer à ce moment musical et dansant plein de souvenirs. Nous vous y attendrons avec plaisir.

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous joindre au 02.47.57.63.30.

La Présidente, Françoise JEANNE

QUE PRÉVOYONS-NOUS EN CE DÉBUT D'ANNÉE

➤ Création d'une commission action sociale

Afin que personne ne reste isolé chez soi (personnes âgées, seules ou malades), la commune propose de créer une commission qui se chargera de leur rendre visite, de prendre régulièrement de leurs nouvelles, d'avoir les coordonnées de leurs proches ou personnes de confiance à contacter en cas de problème.

Nous demandons, à ceux qui le souhaitent, de se faire connaître en mairie.

➤ Elections Conseil Municipal des Jeunes



Dans le N° 2 de la Gazette, nous avons fait appel aux Jeunes qui souhaitent s'investir dans la commune.

A l'heure actuelle, nous n'avons pas reçu suffisamment de candidatures, sachant qu'il est nécessaire de constituer une liste avec 11 noms.

Ce projet n'est toutefois pas abandonné et nous espérons qu'il fera des adeptes.

➤ Ecole - Carte scolaire

L'Inspection académique a transmis aux communes le projet de carte scolaire pour la rentrée de septembre 2022.

Aucune modification n'est prévue sur le RPI. Pas de fermeture de classe annoncée.



➤ Projet de groupement de commande de fioul



Au vu de l'évolution des tarifs des combustibles, la commune de Souvigny propose de mettre en place un groupement de commande de fioul domestique (chauffage).

Les commandes, 1 à 2 fois par an, seront centralisées en mairie et, en fonction de leur volume, permettront d'obtenir des tarifs préférentiels.

Les personnes intéressées peuvent se rapprocher de M. Armel JOUBERT, 1^{er} adjoint, pour plus de renseignements.

➤ Actions citoyennes

Matinée citoyennes

Agenda : 5 mars - 19 mars / 2 avril - 23 avril
7 mai - 21 mai / 11 juin - 25 juin

Référente : **Christelle PIECHATA**



Chantiers citoyens - travaux prévus

Travaux extérieurs

- nettoyage fossé Moulin de la Fontaine / La Rocherie
- décapage et traitement des tables de pique-nique et poubelles
- réfection des lasures des vitrines communales
- réfection des peintures des volets, porte et fenêtres de la mairie, de l'église, de l'ancien presbytère, de la salle des associations, des caves et autres locaux communaux
- aménagement d'un accès à l'ancienne école pour les personnes à mobilité réduite (PMR)
- nettoyage de la cour de la salle des fêtes (1^{ère} cour de l'ancienne école)
- aménagement d'un coin potager dans la 2^{ème} cour de l'ancienne école
- installation d'une porte de séparation entre les deux cours
- aménagement de circulations PMR pour l'église, le préau, la salle des associations, l'ancien presbytère
- installation d'une sonnette accessible PMR à la porte de la mairie
- réparation de la toiture de l'atelier communal, réfection et peinture de la porte d'entrée
- réparation de la toiture de la cave
- réparation des rideaux coupe-vent du préau - tri et/ou réparation des plateaux bois, tréteaux, bancs

Travaux intérieurs

- rangement/rénovation de l'ancien presbytère
- réfection des peintures de la "Récré des Ecoliers"
- salle des fêtes : rénovation, peintures intérieures, remplacement des radiateurs électriques
- bâtiment mairie :
 - rénovation de l'ancienne salle de classe
 - rénovation de l'entrée et de la cage d'escalier
 - agrandissement de l'accès au secrétariat pour mise en conformité accès PMF
 - rénovation du secrétariat

Référent et coordinateur : **Olivier BASTIEN**

Nous remercions par avance tous ceux qui viendront nous prêter main-forte pour réaliser ces travaux.

INFOS PRATIQUES

Prévention des incendies

Il est interdit aux particuliers de brûler les déchets verts qu'il convient de recycler ou d'apporter en déchetterie pour valorisation (broyage, compost...).

Des dérogations peuvent être consenties aux exploitants agricoles et forestiers sous certaines conditions et certaines périodes.

Il est interdit de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance inférieure à 200 m des espaces sensibles (bois, forêts, plantations, landes...), de fumer dans ces espaces et sur les voies qui les traversent, ou de jeter des objets en ignition (cigarette...).

Par ailleurs, **chaque propriétaire** doit entretenir ses propres parcelles afin d'éviter tout risque d'incendie.

Lutte contre les nuisibles Destruction des nids d'insectes

Bien que Souvigny ne soit pas située dans une zone à risque, toute infection par les termites ou autre insecte xylophage doit être signalée en mairie, et faire l'objet d'un traitement par des spécialistes.

Pour la destruction des nids d'insectes, inutile de prévenir les pompiers qui n'interviennent que dans des cas très exceptionnels de péril immédiat pour la population. Contactez un professionnel.

**Préervons ensemble
la biodiversité,
participez aux campagnes
de destruction
du frelon asiatique**



**Prise en charge à 100 %
des frais par la CCVA**
(voir conditions au des)



Pour les nids de frelons asiatiques, une nouvelle procédure gratuite a été mise en place par la Communauté de Communes Val d'Amboise.

Prévenez aussitôt la mairie qui se chargera ensuite de la procédure.

CIVISME ET BON VOISINAGE

Pour la tranquillité publique, nous vous remercions de veiller au respect de ces consignes

Limites de propriétés et trottoirs

Vos **haies, arbres** et arbustes ne doivent pas empiéter sur la propriété du voisin ni sur le domaine public. Par rapport à la limite de propriété, ils doivent au minimum être plantés à distance égale à leur hauteur adulte. Pensez à élaguer les branches qui risquent de gêner les lignes électriques ou téléphoniques, dissimulent les panneaux de signalisation routière et contraignent les piétons à quitter le trottoir. Entretenez votre propriété pour ne pas attirer d'animaux nuisibles (serpents, rongeurs,...)

Rentrez vos containers de déchets ménagers

Les containers pour les déchets ménagers distribués dans tous les foyers ne doivent être sortis sur la voie publique que la veille des jours de collecte et rentrés le jour suivant. Encore de trop nombreux bacs « décorent » quotidiennement les trottoirs, mettant notamment en danger les piétons.

Nuisances sonores

L'arrêté préfectoral du 29 avril 2013 précise que les activités domestiques (bricolage, jardinage, musique,...) susceptibles d'engendrer des nuisances pour le voisinage sont autorisées :

du lundi au vendredi	de 8h30 à 12h00	et de 14h30 à 19h30
les samedis	9h00 à 12h00	15h00 à 19h00
les dimanches et jours fériés	10h00 à 12h00	

Cet arrêté est consultable dans son intégralité sur le site internet www.indre-et-loire.pref.gouv.fr

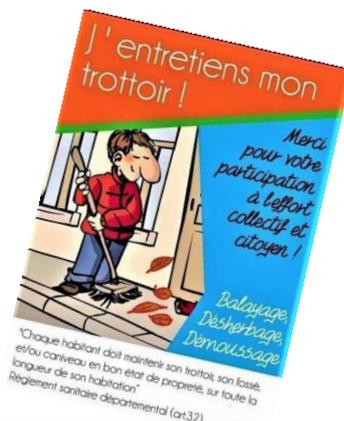
Animaux

La divagation des animaux, de jour comme de nuit, est strictement interdite.

Ne vous exposez pas à des ennuis inutiles ! Réparez votre clôture, surveillez et enfermez votre animal et les problèmes disparaîtront.

Les aboiements intempestifs des chiens causent des nuisances sonores sources de trouble de l'ordre public et du voisinage.

Les animaux dangereux doivent être signalés en mairie. Leurs propriétaires doivent effectuer les stages réglementaires



Depuis le 1^{er} janvier 2022 la collecte des déchets s'effectue **le mercredi entre 4 h et 22 h** et en 2 passages :
1 passage pour les bacs verts
1 passage pour les bacs jaunes.

Il est demandé de positionner les bacs, la poignée dirigée vers la route.

➤ Complémentaire Santé - AXA

Un partenariat avec AXA a été conclu afin de proposer aux habitants de la Commune une adhésion à des tarifs préférentiels.

Cédric PALLUS, Inspecteur conseil, est à votre disposition pour toute information et rendez-vous à votre domicile.

Tél. 06 88 07 69 12

➤ Nouveaux arrêtés de stationnement

Modification des conditions de stationnement
Place du Général de Gaulle
Rue Alfred de Vigny



A compter du 1^{er} février 2022 :

- Le stationnement sera strictement interdit, **Place du Général de Gaulle**, à tous les véhicules de plus de 2 mètres de hauteur.
- Le stationnement sera strictement interdit à tous véhicules, **rue Alfred de Vigny**, sur les espaces verts communaux.

La signalisation conforme à la réglementation sera prochainement mise en place par les services municipaux.

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

➤ Service municipaux

Location Salle des Fêtes

24 h - Particulier/Association Souvigny : 150€
24 h - Particulier hors commune : 350 €
-3 h : 60 €
Caution : 200 €

Location Préau municipal

24 h - Particulier/Association Souvigny : 100 €
24 h - Particulier hors commune : 250 €
-3 h 60 €
Caution : 200 €

Cimetière communal

Concessions traditionnelles

30 ans : 150 € - 50 ans : 200 €

Cavernes

15 ans : 300 € - 30 ans : 550 €

Case columbarium

15 ans : 400 € - 30 ans : 750 €

Jardin du souvenir

(dispersion des cendres) : 150 €

➤ Hébergement touristique

Type d'hébergement	Adresse Contact	Capacité d'accueil	téléphone	Courriel Site internet
Gîte de groupe	L'Amasse Cécile et Antoine BOSSELUT	1 gîte 15 personnes	06 73 26 49 95	gitedelamasse@gmail.com http://gite-de-lamasse.monsite-orange.fr/
Chambres d'hôtes	la Maladrie Hélène et Jean-René BRUKHOVETSKY	2 chambres 6 personnes	02 47 23 18 07	lamaladrie37@wanadoo.fr http://www.lamaladrie.fr
Gîtes ruraux	le Plessis Béatrice et Louis GUINGNIER	5 gîtes 26 personnes	06 79 54 56 38	beatrice.guingnier@wanadoo.fr http://www.giteleplessis.fr
	le Sentis Sylvie et Hervé LENTÉ	1 gîte 8 personnes	02 47 23 26 11	herve.lente@wanadoo.fr
	la Bernellerie Isabelle et Alain GAILLARD	Appartement 3/5 personnes	02 47 57 30 73	gaillardisa@orange.fr
Airbnb	Gîte Boyslève Cécile et Antoine BOSSELUT	1 maison 10 personnes	06 73 26 49 95	

Numéros utiles - Services d'urgence

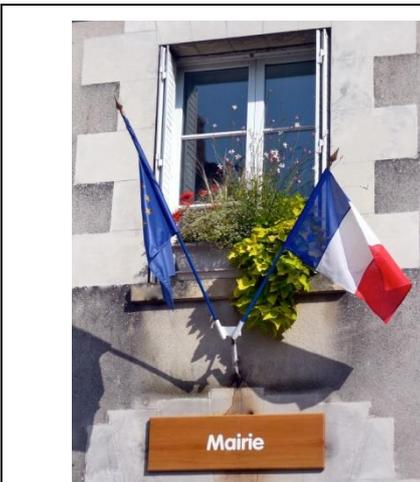
- Ecole Élémentaire des 2 Aires 02 47 57 00 06
- Cantine 02 4757 68 51
- Garderie 02 47 57 49 01
- APE 06 73 26 49 95
- Marpa les 2 Aires..... 02 47 57 63 30
- Comité des Fêtes 06 73 26 49 95
- Association des Chasseurs..... 06 30 72 99 03
- Syndicat Intercommunal de Transport
Scolaire des Deux Vallées 02 47 57 61 86

Commissions communales

- Urbanisme, aménagement du territoire, environnement, travaux, finances, impôts locaux, administration générale affaires scolaires, Amasse : **Armel JOUBERT**
- Vie du village, associations, action sociale, transport scolaire : **Martine THEVENIN**
- Urbanisme, aménagement du territoire, environnement, réseau électrique : **Françoise JEANNE**

- SAMU - Sapeurs-Pompiers - Gendarmerie 112
- Hôpital d'Amboise..... 02 47 23 33 33
- Centre anti poison..... 02 41 48 21 21
- Urgences sociales..... 115
- Enfance maltraitée..... 119
- Femmes battues..... 3919
- Maltraitance personnes âgées et handicapées 3977
- Assistante sociale 02 47 30 48 48
- Entour'Age 06 73 85 83 99
- Conciliateur de justice 02 47 23 47 10
- ENEDIS (ex ERDF)..... 09 72 67 50 37
- GRDF..... 0800 47 33 33
- VEOLIA EAU 09 69 32 35 29
- ASSAINISSEMENT..... 02 47 23 47 44
- SMICTOM collecte des déchets 02 47 23 47 66
- Déchetterie d'Amboise 02 47 23 66 32
- Communauté de Communes
du Val d'Amboise..... 02 47 23 47 44

*N'hésitez pas à consulter le site Internet officiel de la Mairie,
(vous y retrouverez toutes les informations avec les liens Internet correspondants)
ainsi que la page Facebook.*



1, rue Nationale
37530 SOUVIGNY-DE-TOURAINÉ
Téléphone / répondeur : 02 47 57 27 06
mairie@souvignydetouraine.fr

ELUS

MAIRE

M. Frédéric SAROUILLE
06.60.58.17.61

ADJOINTS

M. Armel JOUBERT
06.89.74.75.30
Mme Martine THEVENIN
06.28.28.66.25
Mme Françoise JEANNE
06.88.36.17.70

Les Elus reçoivent sur rendez-vous

DIRECTRICE DES SERVICES

Mme Carole REVERET

Mairie ouverte au public, les

mercredis

jeudis

vendredis

de 16 h à 18 h

**dans le respect du protocole sanitaire
et avec port obligatoire du masque**



Mairie de Souvigny-de-Touraine

<https://souvignydetouraine.fr>